

ARRÊTÉ

Désignation d'un correspondant "incendie et secours"

ARR2026 113

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, en particulier son article 13 ;

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

VU l'article D. 731-14 du Code de la Sécurité Intérieure ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un correspondant « incendie et secours » parmi les adjoints et conseillers municipaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Nasser NINI est désigné en qualité de correspondant « incendie et secours » de la Commune.

ARTICLE 2 : En cette qualité, Monsieur Nasser NINI sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il aura pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

ARTICLE 3 : Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, Monsieur Nasser NINI, en sa qualité de correspondant « incendie et secours » pourra, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

ARTICLE 4 : Monsieur Nasser NINI informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence au titre de sa fonction de correspondant « incendie et secours ».

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Préfète de l'Oise ou au Sous-Préfet de Senlis, conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notifié à l'intéressé.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 060-216004580-20260423-ARR2026_113-AR

Fait à Nogent-sur-Oise,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).